

APPENDICE A3

RAPPORT D'INSPECTION DU SITE

STATION : Fort Nelson	DATE D'INSPECTION :
------------------------------	----------------------------

	Oui	Non
1. Les bâtiments, structures, marches, sentiers, rampes, garde-corps, etc. sont en bon état.		
2. Les dispositifs de protection, la machinerie, les instruments, les outils, etc. sont en bon état.		
3. Les systèmes électriques sont en bon état (fils, câbles, lumières en état de marche, rallonges non effilochées).		
4. La clôture est en bon état.		
5. Les portillons de la clôture sont en bon état et s'ouvrent facilement.		
6. Les accès aux zones de travail sont toutes libres d'obstacles.		
7. La propriété est bien entretenue pendant l'été (pelouse tondue, broussailles et mauvaises herbes enlevées).		
8. La propriété est bien entretenue pendant l'hiver (routes, entrées et marches déneigées; les matériaux abrasifs utilisés sur des surfaces glacées).		
9. Aucune présence de rongeurs à l'intérieur des bâtiments.		
10. Les équipements sanitaires (toilettes et éviers) sont propres et en bon état, et les fournitures sont en quantité suffisante.		
11. Les câbles chauffants pour les conduites d'eau sont en bon état de fonctionnement.		
12. De l'eau potable est disponible.		
13. Les extincteurs d'incendie sont en place, en bon état, et ont été inspectés depuis moins d'un an.		
14. Les trousse de premiers soins sont disponibles et en bon état		

(incluant une liste d'inventaire et document d'utilisation).		
15. Les fiches SIMDUT* et les fiches signalétiques (FS) sont à jour.		
16. Les bouteilles d'hélium sont entreposées et fixées de façon sécuritaire.		
17. Le système HOGEN fonctionne adéquatement (le cas échéant).		
18. Le système d'alarme contre les intrus est en place et opérationnel.		
19. Le système d'alarme incendie est en place et opérationnel.		
20. Les produits inflammables sont entreposés dans une armoire appropriée.		
21. Le plan d'urgence est en place: a) les procédures d'évacuation sont affichées b) les numéros d'appel des secours sont affichés		
22. Les affiches « défense de fumer » sont en place.		
23. Les lumières d'urgence fonctionnent et éclairent les sorties.		
24. Il n'y a aucune fuite dans la salle d'équipement mécanique.		
25. Les niveaux de ventilation, d'éclairage et de bruit sont acceptables.		
26. L'entretien ménager est fait correctement et régulièrement.		
27. La présence d'insectes (surtout des mouches) est minime.		
28. Le système de chauffage fonctionne correctement.		
29. Le système de climatisation fonctionne correctement.		
30. La condition générale du site, des bâtiments, des instruments est bonne.		
31. La trousse de récupération du mercure est disponible et en bonne condition.		
32. Les thermomètres au mercure sont entreposés adéquatement de façon à les protéger de tout dommage.		

33. Les produits contrôlés sont énumérés et la liste est disponible rapidement et tenue à jour (pas plus vieille que 3 ans).		
34. Les équipements de protection individuels, particulièrement pour les risques associés avec ce qui suit, sont en bon état : a) le remplissage des ballons (protection oculaire et auriculaire) b) la trousse de récupération du mercure (incluant des gants) c) activation des batteries (gants et lunettes de protection)		
35. Le glycol usagé est entreposé dans des contenants de récupération adéquats et bien étiquetés.		
36. Les outils électriques sont en bon état et sont accompagnés des manuels d'utilisateur.		
37. Le système de douche oculaire est prêt pour utilisation et la date d'expiration sur la bouteille n'est pas dépassée.		
38. Un système de gestion pour l'élimination du glycol, de l'huile et de l'acide de batteries est en place et est respecté.		

*Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

REMARQUE :

1. Une explication est requise si vous cochez NON à côté d'un item.
2. Si l'article n'est pas applicable S / O, une explication est requise.